

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 42-2019/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	14
JONC	1
Intéressés	82
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances.

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 3 du 24 mai 2019 portant désignation des représentants du congrès de la Nouvelle-Calédonie au sein de divers organismes extérieurs ;

Vu la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances ;

Vu l'arrêté n° 2019-8270/GNC-Pr du 5 juillet 2019 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le rapport n° 17995-2019/1-ACTS/DJA du 13 juin 2019,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 18 JUILLET 2019, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : A l'article 1 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Comité consultatif du crédit, les mots « *Madame Isabelle CHAMPMOREAU, suppléante* » sont remplacés par les mots « *Madame Léa TRIPODI, suppléante* ».

ARTICLE 2 : A l'article 3 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la Commission d'appels d'offres des marchés provinciaux (CAO-MP), les mots « *Madame Isabelle CHAMPMOREAU, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Léa TRIPODI, titulaire* ».

ARTICLE 3 : L'article 4 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au GIE SERAIL, est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« - *Monsieur Franck LADRECH, suppléant.* ».

ARTICLE 4 : A l'article 9 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Comité consultatif d'action économique (CCAÉ) – partie économie maritime, les mots « *Madame Emmanuelle KHAC, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Jean KAYS, titulaire* ».

ARTICLE 5 : A l'article 12 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Comité de pilotage de Saint-Louis, les mots « *Monsieur Thierry SANTA, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Lionel PAAGALUA, titulaire* », et les mots « *Monsieur Vaimua MULIAVA, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Petelo SAO, titulaire* ».

ARTICLE 6 : A l'article 15 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Conseil consultatif du tourisme (CCT), les mots « *Monsieur Christopher GYGES, suppléant* » sont remplacés par les mots « *Madame Christiane SARIDJAN-VERGER, suppléante* ».

ARTICLE 7 : A l'article 21 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration de PROMOSUD, les mots « *Madame Isabelle CHAMPMOREAU, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Léa TRIPODI, titulaire* ».

ARTICLE 8 : A l'article 25 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS), les mots « *Monsieur Vaimua MULIAVA, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Maria Isabella SALIGA LUTOVIKA, titulaire* ».

ARTICLE 9 : A l'article 26 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Comité d'étude d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Boulouparis, les mots « *Monsieur Thierry SANTA, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Lionel PAAGALUA, titulaire* ».

ARTICLE 10 : A l'article 27 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Comité d'étude d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Bourail, les mots « *Monsieur Vaimua MULIAVA, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Veylma FALAEAO, titulaire* ».

ARTICLE 11 : A l'article 29 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la Commission consultative des aides à l'habitat (CCAH), les mots « *Madame Muriel MALFAR-PAUGA, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Françoise SUVE, titulaire* ».

ARTICLE 12 : A l'article 30 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la Commission des lots industriels, les mots « *Monsieur Thierry SANTA, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Lionel PAAGALUA, titulaire* ».

ARTICLE 13 : A l'article 31 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la Commission provinciale d'urbanisme commercial (CPUC), les mots « *Monsieur Christopher GYGES, suppléant* » sont remplacés par les mots « *Madame Christiane SARIDJAN-VERGER, suppléante* ».

ARTICLE 14 : A l'article 33 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la Société d'économie mixte d'agglomération (SEM AGGLO), à la commission d'attribution des logements, les mots

« Madame Muriel MALFAR-PAUGA, titulaire » sont remplacés par les mots « Madame Christiane SARIDJAN-VERGER, titulaire », et au conseil d'administration, les mots « Monsieur Vaimua MULIAVA, titulaire » sont remplacés par les mots « Madame Veylma FALAEO, titulaire ».

ARTICLE 15 : A l'article 35 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), au comité de province, les mots « Monsieur Louis MAPOU, titulaire » sont remplacés par les mots « Monsieur Sylvain PABOUTY, titulaire ».

ARTICLE 16 : A l'article 36 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à l'Agence rurale, les mots « Monsieur Lionnel BRINON, titulaire » sont remplacés par les mots « Monsieur Philippe MICHEL, titulaire ».

ARTICLE 17 : L'article 38 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Comité consultatif de l'enseignement agricole de la Nouvelle-Calédonie (CCEA-NC), est remplacé par les dispositions suivantes :

« Au Comité consultatif de l'enseignement agricole de la Nouvelle-Calédonie (CCEA-NC) sont désignés :
- Monsieur Jean KAYS, titulaire ;
- Madame Annie QAEZE, suppléante. ».

ARTICLE 18 : A l'article 41 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration de l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF), les mots « Monsieur Yoann LECOURIEUX, titulaire » sont remplacés par les mots « Monsieur Nicolas METZDORF, titulaire », et les mots « Monsieur Thierry SANTA, suppléant » sont remplacés par les mots « Monsieur Lionel PAAGALUA, suppléant ».

ARTICLE 19 : Après l'article 42 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la Société d'économie mixte Sud Forêt (SEM Sud Forêt), il est inséré un article 42-1 ainsi rédigé :

« **ARTICLE 42-1 :**
Au comité de site du Consortium pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation (CRESICA) est désigné :
- Monsieur David UGOLINI, titulaire. ».

ARTICLE 20 : A l'article 45 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration du Centre hospitalier territorial Gaston BOURRET (CHT – Médipôle Koutio), les mots « Madame Isabelle CHAMPMOREAU, titulaire » sont remplacés par les mots « Monsieur Julien TRAN AP, titulaire ».

ARTICLE 21 : A l'article 48 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la Commission consultative de l'aide médicale et des aides sociales, les mots « Madame Aniseta TUFELE, suppléante » sont remplacés par les mots « Madame Léa TRIPODI, suppléante », et les mots « Monsieur Christopher GYGES, suppléant » sont remplacés par les mots « Madame Christiane SARIDJAN-VERGER, suppléante ».

ARTICLE 22 : A l'article 49 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la Commission d'agrément des candidats à l'adoption, les mots « Monsieur Christopher GYGES, titulaire » sont remplacés par les mots « Madame Christiane SARIDJAN-VERGER, titulaire ».

ARTICLE 23 : A l'article 54 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Conseil du handicap et de la dépendance (CHD), à la section prestations sociales, les mots « Madame Nadine JALABERT, suppléante » sont remplacés par les mots « Madame Muriel MALFAR-PAUGA, suppléante ».

ARTICLE 24 : L'article 61 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la Mutuelle des fonctionnaires (MDF), est remplacé par les dispositions suivantes :

« **ARTICLE 61 :** *A la Mutuelle des fonctionnaires (MDF), est désigné :*

A l'assemblée générale :

- Monsieur Julien TRAN AP, titulaire.

Au conseil d'administration :

- Monsieur Julien TRAN AP, titulaire.

A la commission de contrôle :

- Monsieur Julien TRAN AP, titulaire. ».

ARTICLE 25 : A l'article 64 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à l'Association « observatoire de l'environnement » (CEIL), les alinéas 2, 3 et 4 relatifs à l'assemblée générale sont supprimés, et l'alinéa 7 relatif à la désignation de Monsieur Christopher GYGES au conseil d'administration est supprimé.

ARTICLE 26 : L'article 68 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN), après les mots « *Madame Emmanuelle KHAC* », le mot « *titulaire* » est remplacé par le mot « *suppléante* ».

ARTICLE 27 : A l'article 71 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration du Syndicat mixte des grandes fougères (SMGF), les mots « *Madame Emmanuelle KHAC, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Naïa WATEOU, titulaire* ».

ARTICLE 28 : A l'article 73 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Comité de l'emploi, de la formation et de l'insertion (CEFI), les mots « *Madame Isabelle CHAMPMOREAU, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Léa TRIPODI, titulaire* ».

ARTICLE 29 : A l'article 75 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la Commission consultative de la certification professionnelle (CCCP), les mots « *Madame Isabelle CHAMPMOREAU, suppléante* » sont remplacés par les mots « *Madame Léa TRIPODI, suppléante* ».

ARTICLE 30 : A l'article 76 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la Commission de validation des stages SAFIR, les mots « *Madame Isabelle CHAMPMOREAU, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Léa TRIPODI, titulaire* ».

ARTICLE 31 : A l'article 77 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif aux Commissions mixtes sectorielles, les mots « *Madame Isabelle CHAMPMOREAU, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Léa TRIPODI, titulaire* ».

ARTICLE 32 : A l'article 80 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à l'assemblée générale de la Mission d'insertion des jeunes (MIJ), les mots « *Madame Naïa WATEOU, suppléante* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Petelo SAO, suppléant* », et les mots « *Monsieur Thierry SANTA, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Lionel PAAGALUA, titulaire* », et les mots « *Madame Veylma FALAEU,*

titulaire » sont remplacés par les mots « *Madame Naïa WATEOU, titulaire* ».

ARTICLE 33 : L'article 84 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration du Collège d'Apogoti, est complété par les dispositions suivantes :

« - *Madame Christiane SARIDJAN-VERGER, titulaire* ; - *Madame Laura VENDEGOU, suppléante*. ».

ARTICLE 34 : A l'article 88 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration du Collège Gabriel PAÏTA (Païta Nord), les mots « *Monsieur Thierry SANTA, suppléant* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Lionel PAAGALUA, suppléant* ».

ARTICLE 35 : A l'article 89 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration du Collège de Kaméré, les mots « *Monsieur Christopher GYGES, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Christiane SARIDJAN-VERGER, titulaire* ».

ARTICLE 36 : A l'article 90 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration du Collège de la Rivière Salée, les mots « *Madame Isabelle CHAMPMOREAU, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Léa TRIPODI, titulaire* ».

ARTICLE 37 : A l'article 91 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration du Collège de Magenta, les mots « *Madame Isabelle CHAMPMOREAU, suppléante* » sont remplacés par les mots « *Madame Léa TRIPODI, suppléante* ».

ARTICLE 38 : A l'article 92 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration du Collège de Normandie, les mots « *Monsieur Christopher GYGES, suppléant* » sont remplacés par les mots « *Madame Christiane SARIDJAN-VERGER, suppléante* ».

ARTICLE 39 : A l'article 93 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration du Collège de Plum, les mots « *Monsieur Thierry SANTA, suppléant* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Lionel PAAGALUA, suppléant* ».

ARTICLE 40 : A l'article 94 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration du Collège de Tuband, les mots « *Monsieur Thierry SANTA, suppléant* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Lionel PAAGALUA, suppléant* ».

ARTICLE 41 : A l'article 96 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration du Collège Edmée VARIN (Dumbéa-Auteuil), les mots « *Monsieur Thierry SANTA, suppléant* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Lionel PAAGALUA, suppléant* ».

ARTICLE 42 : A l'article 98 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration du Collège Georges BAUDOUX, les mots « *Madame Isabelle CHAMPMOREAU, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Léa TRIPODI, titulaire* ».

ARTICLE 43 : A l'article 100 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration du Collège Jean MARIOTTI, les mots « *Madame Isabelle CHAMPMOREAU, suppléante* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Julien TRAN AP, suppléant* ».

ARTICLE 44 : A l'article 105 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au comité de coordination et de suivi des écoles prioritaires de la province Sud (COMEP), les mots « *Madame Marie-Jo BARBIER, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Naïa WATEOU, titulaire* ».

ARTICLE 45 : A l'article 106 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Comité de la caisse des écoles de Nouméa, les mots « *Madame Isabelle CHAMPMOREAU, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Léa TRIPODI, titulaire* ».

ARTICLE 46 : A l'article 109 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Comité de la caisse des écoles du Mont-Dore, les mots « *Monsieur Thierry SANTA, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Lionel PAAGALUA, titulaire* ».

ARTICLE 47 : A l'article 110 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la Commission consultative de la tenue commune, les mots « *Madame Isabelle CHAMPMOREAU, suppléante* » sont remplacés par les mots « *Madame Léa TRIPODI, suppléante* ».

ARTICLE 48 : A l'article 111 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la Commission consultative des bourses – études supérieures ou spécialisées, les mots « *Madame Isabelle CHAMPMOREAU, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Léa TRIPODI, titulaire* », et les mots « *Monsieur Vaimua MULIAVA, suppléant* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Petelo SAO, suppléant* ».

ARTICLE 49 : A l'article 116 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Jury d'examen des dossiers des candidats au prix d'excellence aux diplômés de l'enseignement supérieur, les mots « *Madame Marie-Jo BARBIER, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Naïa WATEOU, titulaire* ».

ARTICLE 50 : A l'article 124 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à l'assemblée générale de l'Association du théâtre de l'île, les mots « *Monsieur Christopher GYGES, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Christiane SARIDJAN-VERGER, titulaire* ».

ARTICLE 51 : A l'article 125 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration de l'Association école du cirque de Nouméa (ECN), les mots « *Monsieur Christopher GYGES, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Christiane SARIDJAN-VERGER, titulaire* ».

ARTICLE 52 : A l'article 127 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration de l'Association pour la promotion des musiques amplifiées (LE MOUV'), les mots « *Monsieur Thierry SANTA, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Lionel PAAGALUA, titulaire* ».

ARTICLE 53 : A l'article 130 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration de la Bibliothèque BERNHEIM, les mots « *Monsieur Christopher GYGES, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Christiane SARIDJAN-VERGER, titulaire* », et les mots « *Madame Isabelle CHAMPMOREAU, suppléante* » sont remplacés par les mots « *Madame Léa TRIPODI, suppléante* ».

ARTICLE 54 : A l'article 133 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Comité organisateur du festival des arts du Pacifique (COFAP), les mots « *Monsieur Thierry SANTA, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Lionel PAAGALUA, titulaire* ».

ARTICLE 55 : A l'article 134 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la Commission de financement des projets de décoration ou d'aménagement paysager, les mots « *Monsieur Christopher GYGES, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Christiane SARIDJAN-VERGER, titulaire* ».

ARTICLE 56 : A l'article 135 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la Commission des sites et monuments historiques, les mots « *Madame Isabelle CHAMPMOREAU, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Léa TRIPODI, titulaire* », et les mots « *Monsieur Vaimua MULIAVA, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Maria Isabella SALIGA LUTOVIKA, titulaire* ».

ARTICLE 57 : A l'article 136 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration du Conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMD-NC), les mots « *Monsieur Christopher GYGES, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Christiane SARIDJAN-VERGER, titulaire* ».

ARTICLE 58 : A l'article 139 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Jury d'attribution de la bourse d'enseignement artistique (Jury BEA), les mots « *Monsieur Thierry SANTA, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Lionel PAAGALUA, titulaire* ».

ARTICLE 59 : A l'article 140 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Jury d'attribution du dispositif de soutien d'aide à la création artistique (Jury DSACA), les mots « *Monsieur Christopher GYGES, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Christiane SARIDJAN-VERGER, titulaire* ».

ARTICLE 60 : Après l'article 142 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la Société de télévision radio (STR – CALEDONIA), il est inséré un article 142-1 ainsi rédigé :

« **ARTICLE 142-1 :**

Au conseil d'administration de la Maison du livre de Nouvelle-Calédonie (MLNC) est désigné :
- Monsieur Jean-Baptiste FRIAT, titulaire ».

ARTICLE 61 : L'article 152 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif au comité d'orientation et de pilotage de la Caisse locale de retraites (CLR), est abrogé.

ARTICLE 62 : A l'article 153 de la délibération modifiée du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la Commission centrale de sécurité (CCS), les mots « *Madame Isabelle CHAMPMOREAU, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Léa TRIPODI, titulaire* ».

ARTICLE 63 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifiée aux intéressés.